

TABLEAU DES PERMANENCES CDAD

	9h - 12h	14h - 17h
Lundi	Permanence téléphonique 04.68.47.00.00	Permanence téléphonique 04.68.47.00.00
Mardi	Accueil du public Palais de justice Carcassonne	Permanence téléphonique 04.68.47.00.00
Mercredi 2ème et 4ème mercredis uniquement	Accueil du public Centre social La Rosaie Carcassonne Permanence téléphonique 06.01.20.14.18	2ème mercredi du mois Accueil du public Palais de justice de Castelnaudary Permanence téléphonique 06.01.20.14.18 4ème mercredi du mois Accueil du public CCAS Limoux Permanence téléphonique 06.01.20.14.18
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Permanence au lieu ressource de Port-la-Nouvelle assurée par la juriste du CIDFF sur rendez-vous pris au 04.68.40.37.45.		
Jeudi	Permanence téléphonique 04.68.47.00.00	Accueil du public Palais de justice Carcassonne
Vendredi	Permanence téléphonique 04.68.47.00.00	/

Une permanence téléphonique juridique assurée par un agent de justice en dehors des permanences d'accueil du public

pour une meilleure information et
orientation :

04.68.47.00.00

06.01.20.14.18

(les 2èmes et 4èmes mercredis)

Un accueil du public gratuit et sans rendez-vous

pour toute question d'ordre juridique :

• CARCASSONNE:

au Palais de justice

28 bd Jean Jaurès à Carcassonne

mardi matin de 9h à 12h

jeudi après-midi de 14h à 17h

au Centre social La Rosaie

25 bis avenue du Général Leclerc à Carcassonne

2ème et 4ème mercredis de 9h à 12h

• CASTELNAUDARY:

au Palais de justice

Square Victor Hugo à Castelnaudary

2ème mercredi de 14h à 17h

• LIMOUX:

au Centre communal d'action sociale

38 rue Jean Jaurès à Limoux

4ème mercredi de 14h à 17h

• PORT-LA-NOUVELLE:

au lieu ressource insertion littoral

222 rue de la Mairie à Port-la-Nouvelle

mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence assurée par la juriste du CIDFF sur
rendez-vous pris au **04.68.40.37.45.**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Plaquette mise à jour
à compter
du mois de septembre 2015

CDAD de l'Aude

Conseil Départemental de l'Accès
au Droit

POUR UN MEILLEUR ACCES AU DROIT

Palais de justice
28, boulevard Jean Jaurès
11 000 Carcassonne
tél : 04.68.47.00.00

06.01.20.14.18 (les 2èmes et 4èmes mercredis)

L'aide à

l'accès au droit

dans l'Aude

Quelques mots sur le CDAD

Il s'agit d'un groupement d'intérêt public qui dépend du Ministère de la justice, créé dans l'Aude le 19 décembre 2001.

Le Président du Tribunal de grande instance de Carcassonne préside le CDAD.

Sont membres du CDAD :

- le Préfet du département,
- le Conseil départemental,
- l'association départementale des Maires,
 - les Bâtonniers des Barreaux de Carcassonne et Narbonne,
- les CARPA de Carcassonne et Narbonne,
- la Chambre départementale des notaires,
- la Chambre départementale des huissiers,
 - le Centre d'information et de documentation des femmes et des familles (CIDFF),
- l'Union départementale des associations familiales (UDAF).

Le Procureur de la République est Commissaire du Gouvernement du CDAD.

Le CDAD a pour mission de mettre en place des structures ouvertes à tous qui permettent de bénéficier:

- d'une information juridique générale,
- d'une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques et administratives,
- de consultations juridiques gratuites.

Si le problème juridique soulevé nécessite une consultation par un avocat, l'agent de justice pourra vous orienter vers des permanences assurées par les avocats des Barreaux de Carcassonne ou de Narbonne.

Les professionnels du droit participent aux actions du CDAD ainsi que le CIDFF dans le cadre de sa mission auprès des femmes et l'UDAF (service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux).

La Maison de la justice et du droit de Narbonne organise également une permanence d'accueil du public gratuite sur rendez-vous.

Maison de la Justice et du Droit

*Maison des Services
1, avenue de la Naïade*

11 100 Narbonne

04.68.90.31.54

L'accès au droit dans l'Aude

Consultations gratuites d'avocats :

- **CARCASSONNE**: au Palais de justice sur rendez-vous pris auprès du Conseil Départemental de l'Accès au Droit et dans la limite des places disponibles au 04.68.47.00.00.
Pour information: le Barreau de Carcassonne a temporairement suspendu ses consultations gratuites
- **NARBONNE**: à la Maison des services tous les mercredis matins sur rendez-vous pris auprès de la Maison de la justice et du droit de Narbonne au 04.68.90.31.54.
- **PORT-LA-NOUVELLE**: au Centre communal d'action sociale (CCAS) sur rendez-vous pris au 04.68.40.30.23.

Consultations gratuites de notaires :

A **CARCASSONNE**, **CASTELNAUDARY** et **NARBONNE**, sur rendez-vous pris à la Chambre départementale des notaires au 04.68.25.67.08.

Consultations gratuites d'huissiers de justice:

A **CARCASSONNE**, sur présentation d'un bon de consultation remis par l'agent de justice du CDAD.

